

**COMPLEMENT D'INFORMATION
SUR LA 15^{ème} RÉSOLUTION SOUMISE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 MAI 2023**

Paris, le 2 mai 2023

Par la **quinzième résolution**, le Conseil d'administration de Société Générale, sur avis du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, propose de nommer pour une durée de quatre ans, Mme Béatrice Cossa-Dumurgier en qualité d'administratrice indépendante en remplacement de M. Juan Maria Nin Génova.

En réponse à des interrogations et pour permettre aux actionnaires d'évaluer la disponibilité de cette candidate pour exercer son futur mandat d'administratrice, il est précisé que :

- À la date de l'Assemblée générale, Mme Béatrice Cossa-Dumurgier exercera 3 mandats d'administratrices dans des sociétés cotées (SPAC Transition, Casino Guichard-Perrachon, Peugeot Invest) en complément de sa fonction salariée (non-mandataire social) de Directrice générale adjointe de Believe et de son futur mandat d'administratrice de Société Générale. Cette situation serait pleinement conforme aux règles spéciales (L. 511-52 du code monétaire et financier), plus contraignantes que le droit commun des sociétés français et que le code AFEP-MEDEF, applicables aux personnes exerçant un mandat dans un établissement de crédit et auxquelles veillent les superviseurs bancaires (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Banque Centrale Européenne).
- Mme Béatrice Cossa-Dumurgier a, dans le cadre sa candidature au poste d'administratrice de Société Générale, fait, en outre, savoir au Conseil d'administration que :
 - o elle ne serait pas candidate à un renouvellement de son mandat d'administratrice de la société Casino Guichard-Perrachon (mai 2024) ; et
 - o elle ne serait pas non plus candidate à un renouvellement de son mandat d'administratrice de la société SPAC Transition.
- Le Conseil d'administration de Société Générale prévoit qu'elle ne sera nommée à l'un des comités du Conseil d'administration qu'à compter de 2024.